Discours de Madame la Présidente du Haut-Commissariat à la Réconciliation et au Renforcement de l'Unité Nationale (HCRRUN) à la Cérémonie de lancement de la mise en œuvre du Programme de Réparations

Excellence Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement,

- Messieurs le Chefs des Institutions de la République,
- Mesdames et Messieurs les Ministres,
- Honorables Députés à l'Assemblée Nationale ;
- Excellences Mesdames et Messieurs les Ambassadeurs et Chefs de Missions diplomatiques ;
- Monsieur le Président de la Délégation Spéciale de la ville de Lomé ou son Représentant ;
- Vénérés Chefs traditionnels, Gardiens de nos us et coutumes ;
- Excellence Monseigneur Barrigah ;
- Vos Excellence Mesdames et Messieurs les Chefs religieux ;
- Mesdames Messieurs des Media ;
- ;
- ;
- Mesdames et Messieurs tout protocole respecté et observé,

« *Nous, Peuple Togolais, nous plaçant sous la protection de Dieu…*», se lit la première phrase du préambule de la Constitution de notre pays. Par cette phrase démontrant la Foi des Togolaises et des Togolais en le Tout Puissant Créateur et par le Verset du Saint Coran qui dit : « ***Craignez Dieu et réconciliez ceux qui sont en contradiction et obéissez à Dieu si vous êtes croyants* ».** Sourate 8 "Al Anfal" (le Butin) V.1, je vous souhaite la bienvenue, au nom du HCRRUN, de ses Membres et de son personnel.

Mesdames et Messieurs,

Notre pays le Togo, en mettant en place en 2009, la Commission Vérité, Justice et Réconciliation (CVJR) et en la chargeant de faire la lumière sur les violences à caractère politique survenues de 1958 à 2005 puis de proposer un programme de réparation, s'est engagé dans la voie de la Justice Transitionnelle pour la consolidation de l'Etat de droit et le renforcement de l'unité nationale.

En remettant son rapport le 03 avril 2012, la CVJR a recommandé la création d'un organe, le Haut-Commissariat à la Réconciliation et au Renforcement de l'Unité Nationale (HCRRUN), pour mettre en œuvre non seulement toutes ses recommandations, mais aussi son Programme de Réparations tel qu'élaboré.
S'attelant à sa mission, le HCRRUN a conçu et proposé au Gouvernement son Plan stratégique, inscrivant le volet Réparation comme mesure d'urgence à prendre pour soulager les victimes et permettre le processus de réconciliation d'avancer.

En effet, la réparation, considérée comme le troisième pilier de la Justice Transitionnelle après le droit à la vérité et le droit à la justice, dont nous entamons aujourd'hui la mise en œuvre, est le résultat des investigations menées par la CVJR après des auditions et dépositions faites par des citoyens ayant subi des préjudices suite aux troubles sociopolitiques qui ont émaillé notre pays dans la période comprise entre 1958 et 2005.
Les résultats de ces travaux de la CVJR ont conduit à proposer un programme de réparation qui regroupe les victimes des évènements en trois phases :

- La phase 1 : évènements de 1958 à 1962 ;
- La phase 2 : évènements de 1963 à 2004 ;
- La phase 3 : évènements de 2005.

Sans entrer dans les détails, je dirai que le HCRRUN au lendemain de sa prise de fonction est allé vers les populations pour s'entendre recommander de s'atteler aux cas urgents, œuvrer à apaiser les cœurs et panser les plaies des victimes en état de vulnérabilité. Ces victimes se trouvent toutes être de la phase 3, savoir les troubles sociopolitiques et des violences de l'année 2005.
Elle-même, cette phase, se subdivise en évènements de février 2005 et d'avril 2005.

Quand on sait que sur un total de 22415 victimes recensées pour toutes les 3 périodes de 1958 à 2005, la seule phase 3 compte 7075 victimes et la totalité des victimes en état de vulnérabilité nécessitant une prise en charge médicale urgente, on comprend que le HCRRUN donne priorité à cette phase dont les souvenirs sont encore douloureux et récents.

Les réparations de ces victimes sont aussi bien individuelles que collectives, directes que indirectes, matérielles que d'ordre pécuniaire, scolaire, mais surtout de nature symbolique ; nous sommes en matière de justice transitionnelle, rappelons-le, où les réparations immatérielles comptent beaucoup, telles la restauration de la dignité des victimes, la reconnaissance de leur statut, la réhabilitation, la restitution des biens et libertés…etc autant de droits que de garanties de non répétition requises.

Toutes ces réparations incombent à l'Etat qui, ayant reconnu sa responsabilité des préjudices subis par les victimes, a mis la main à la poche par l'octroi d'un montant initial de 2 milliards hier, et aujourd'hui la création d'un Fonds Spécial pour les Réparations. C'est le lieu pour le HCRRUN de dire merci au Chef de l'Etat et au Gouvernement pour cette réponse positive apportée une fois encore à la proposition de mesure faite par le HCRRUN, permettant ainsi le bon accomplissement de sa mission. Notre institution désormais dotée de ses moyens va s'atteler à sa tâche et à ses responsabilités.

Je voudrais ici réitérer l'engagement des membres du HCRRUN dans le sens que l'Appel de Notsè de juillet 2015 avait été lancé, et dire que au fur et à mesure des allocations et des dotations financières et/ou matérielles que l'Etat désormais et chaque année surement ainsi que chaque fois que nécessaire dans l'année libèrera, pour l'accomplissement de notre mission. La nomination du comité de gestion du Fonds Spécial telle que sollicitée par le HCRRUN permettra à coup sûr au HCRRUN d'allier compétence à la visibilité, la transparence à la traçabilité, le tout telle que requise seront suivies et feront l'objet de communication professionnelle et responsable.

Le HCRRUN voudrait à ce niveau assurer également que les actions et activités prévues dans le cadre de cette phase, oh combien importante pour le processus de réconciliation feront l'objet de ces communications professionnelles.

En effet, à l'étape actuelle de sa mission, le HCRRUN mesure les enjeux d'espoir ou d'incompréhension, d'adhésion ou de rejet selon que les attentes légitimes auront été satisfaites. Sur ce point, le HCRRUN affirme qu'il s'en tiendra à son cahier des charges pour dire qu'il exécutera le programme de réparations tel que élaboré, pour servir aux victimes les quantum de préjudices tels que y inscrits aux chiffres réels, prenant soin bien sûr de porter assistance aux victimes bénéficiaires par un service d'accompagnement médico-psychologique afin que ces victimes renouent un nouveau pacte de confiance avec l'Etat, pour se recréer elle-même. Convaincu qu'une réparation n'a de valeur et de portée que celles que lui confère la victime, le HCRRUN émet le vœux que les victimes trouvent dans les réparations qu'elles recevront la foi, la force et les motifs nécessaires pour reprendre leurs places dans la communauté nationale et apporter leur part à l'émergence d'un pays apaisé et en construction réconciliatrice.

L'autre enjeu majeur de la mise en œuvre du programme de réparation est la contribution que les victimes sont en droit d'attendre de la population togolaise au moment où l'Etat tente d'apaiser leurs souffrances. A cet niveau, nous devons tous autant citoyens que nous sommes de ce pays, par notre adhésion aux actions du HCRRUN, démontrer aux victimes que nous sommes préoccupés par la fin des stigmates et des douleurs que leur ont causé les troubles sociopolitiques que nous nous avons ensemble vécus. C'est le sens de la recommandation 47 de la CVJR et qui a amené le HCRRUN à inscrire après la cérémonie de ce matin, la semaine de prière, de méditation, d'offrandes et autres expressions que les offices des confessions religieuses sont appelées à organiser.

Il se pose aussi le problème de notre capacité, chacun à aider et accompagner les victimes afin qu'un autre regard sur les réparations soit placé sous le sceau de la compassion et du symbolisme. Ici, le HCRRUN entend privilégier la démarche inclusive et participative afin que les victimes perçoivent à travers les réparations l'expression et la volonté de tous les togolais de les aider à sortir de douleurs et les encourager à construire le futur. C'est le sens des tournées d'informations et d'échanges avec les victimes et les populations dans tout le pays que le HCRRUN organise dans le cadre de la mise en œuvre de ces réparations et qui seront suivies par l'étape ultimes des indemnisations proprement dites. Celles-ci se situeront sur 3 pôles : Kara, Atakpamé et Lomé.

Pour la réussite de cet important volet de sa mission que constituent les réparations, le HCRRUN souhaite pouvoir mener et terminer la première série d'activités sus indiquée avec les fonds de 2 milliards alloués afin que, au finish, et au vu des rapports moral et financier qui lui seront transmis, le Gouvernement trouve la force nécessaire et consente à de nouveaux efforts pour des allocations beaucoup plus importantes pour le HCRRUN d'embrasser les réparations matérielles restantes. Car en effet, à l'issue de l'exécution de cette première tranche de fonds de 2 milliards, seuls 2475 victimes dont les préjudices s'élèvent à moins de un million auront été servies plus 126 cas urgents jugés vulnérables seront pris en charge. Le classement des victimes par région, par préfecture, par parti politique, par religion et par sexe sera publié.

Alors que les évènements de 2005 totalisent à eux seuls 7075 victimes et que le nombre de victimes recensées dans le programme de réparation est de 22415.

Mesdames et Messieurs, le HCRRUN voudrait terminer ce propos en faisant appel à tous les talents et à toute forme d'appui de tout un chacun, notamment les acteurs étatiques et non étatiques, les Amis du Togo, les professionnels des média et toutes les composantes des populations togolaises pour leur contribution à la réussite de la mission du HCRRUN.

Je vous invite donc tous à faire vôtre cette mission.

Recevez nos remerciements

Dieu bénisse le Togo

Je vous remercie.